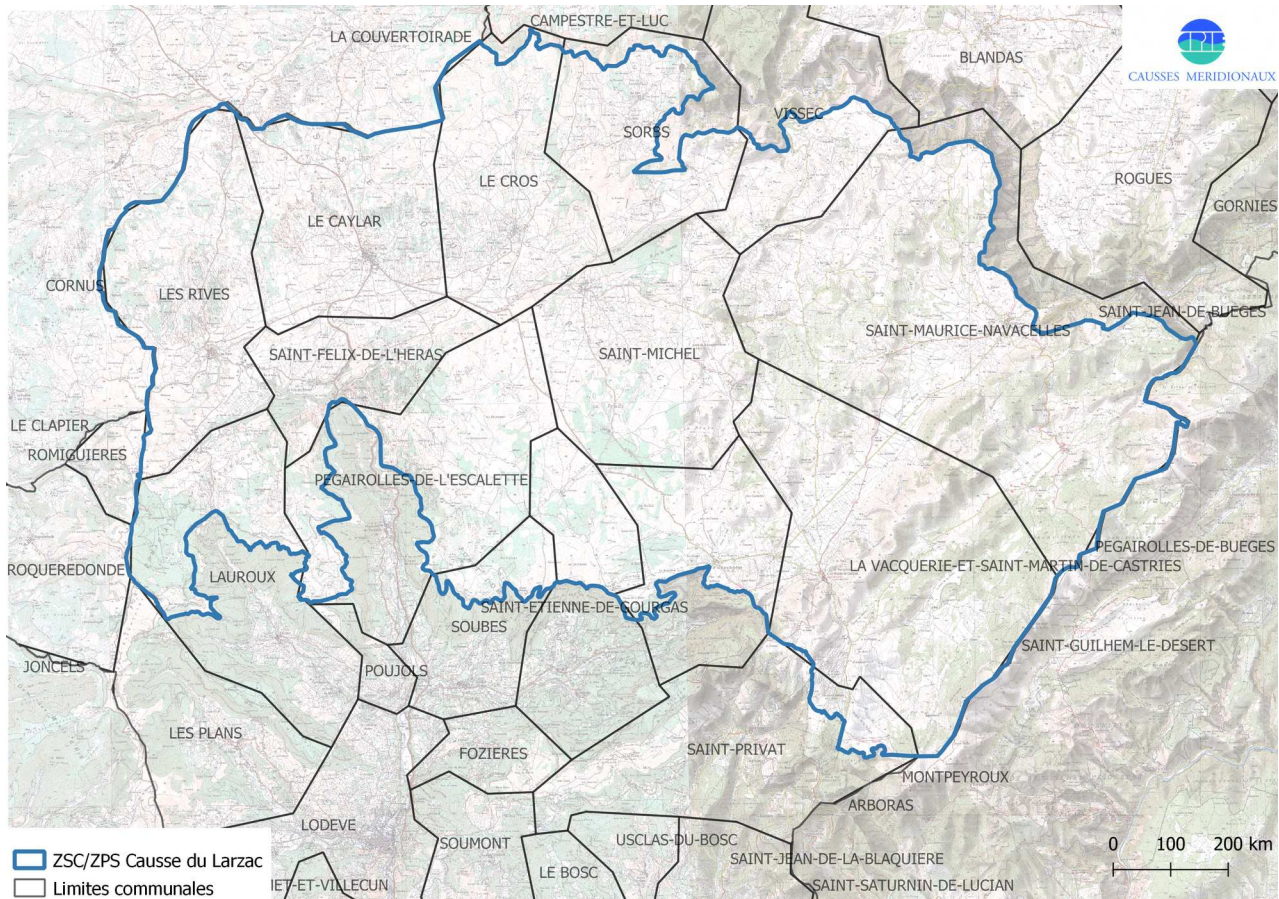


FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000
FR9112032

ZPS Causse du Larzac

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9112032>



Site FR112032

ZPS Causse du Larzac (arrêté ministériel du 26/12/2008) DOCOB actualisé et approuvé le 13/01/2011

Département : Hérault

Surface du site: 29 618 ha

Opérateur/animateur du site : CPIE des Causses Méridionaux

Description du site

La ZPS « Causse du Larzac » se situe au Nord du Département de l'Hérault, limitrophe des Départements du Gard et de l'Aveyron et en zone biogéographique méditerranéenne. D'une surface de 29 618 hectares, il s'étend sur 16 communes du territoire de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac (34) et une commune de la Communauté de communes du Pays Viganais (30). Il est limité au Nord par les gorges de la Vis et de la Virenque, et au Sud par le piémont lodévois et se situe entre 430 m et 870 m d'altitude.

Le Causse du Larzac fait partie des Causses Méridionaux. Cet ensemble régional original unique en Europe est le plus grand ensemble de formations herbeuses sèches semi-naturelles en France et abrite un grand nombre d'espèces endémiques. Il s'agit du causse le plus étendu et le plus au sud de cet ensemble complémentaire de plateaux et de contreforts.

Le site, riche en diversité géologique, est essentiellement composé de substrats du Jurassique (dolomitiques, calcaires et marneux) et contient de remarquables dolines calcaires, des dépressions argileuses et des chaos dolomitiques. Le climat est de type méditerranéen sub-humide avec des influences océaniques et de fortes variations inter-annuelles et intra-annuelles. Les eaux superficielles sont très rares, l'eau se situant essentiellement en sous sol dans des secteurs aquifères karstiques.

Le site se compose principalement de milieux ouverts en raison des activités agro-pastorales qui y sont pratiquées depuis le néolithique. La plupart des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont inféodés à des paysages de milieux ouverts, ce qui reflète la diversité et l'intérêt patrimonial de ces formations semi-naturelles, c'est-à-dire créées et entretenues par l'action de l'Homme et de ses troupeaux. La déprise agricole, qui a commencé au début du 20ème siècle a entraîné une fermeture importante des milieux sur le site. La superficie des formations forestières a fortement augmenté au détriment des pelouses et des cultures.

La désignation de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) a été motivée en 2008 par la présence 16 espèces d'oiseaux, rapaces et passereaux migrateurs, inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (79/409/CEE).

Elles sont pour la plupart inféodées aux milieux ouverts pour la reproduction et l'alimentation. Les conditions météorologiques permettent la cohabitation de certaines espèces méditerranéennes avec des espèces plus continentales. Les habitats sont variés : les milieux ouverts côtoient les escarpements rocheux ce qui favorise la reproduction de grands rapaces proche de leur zone d'alimentation.

Espèces d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	A379	non disponible	moyen	déprise agricole, fermeture des landes, plantations de résineux, pâturage printanier excessif
Crave à bec rouge <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	A346	non disponible	moyen	fermeture des milieux, plantations de résineux, utilisation de pesticides pour les proies, perturbations liées à l'escalade
Vautour moine <i>Aegypus monachus</i>	A079	non disponible	moyen	perturbations liées à la fréquentation humaine, exploitation forestière
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	A255	non disponible	moyen	déprise agricole, fermeture du milieu, plantation de résineux, mise en culture des parcours
Oedicnème criard <i>Burhinus oedicanus</i>	A133	non disponible	moyen	fermeture des milieux, plantations de résineux
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	A091	non disponible	bon	fermeture des milieux, perturbations liées à la fréquentation humaine
Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	A078	non disponible	moyen	perturbations liées à la fréquentation humaine
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	A246	non disponible	bon	fermeture des landes, pâturage au printemps (avril-mai)
Pie-Grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	A338	non disponible	bon	débroussaillages ou brûlages dirigés en période de nidification (mars à juin)
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	A302	non disponible	bon	plantation de résineux, enneigements prolongés (mortalité des hivernants)
Circaète Jean le Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	A080	non disponible	bon	fermeture des milieux, exploitation forestière, création de pistes, coupes à blanc, perturbations liées aux activités cynégétiques
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	A082	non disponible	moyen	fermeture des milieux, brûlage dirigé ou débroussaillage sur les sites de nidification
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	A084	non disponible	moyen	fermeture des milieux, brûlage dirigé ou débroussaillage sur les sites de nidification
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	A103	non disponible	bon	perturbations liées à la fréquentation humaine
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	A215	non disponible	bon	fermeture des milieux, sur-fréquentation des sites rocheux
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	A236	non disponible	moyen	incendies, coupes à blanc

Principaux objectifs du site

Objectifs de conservation	Espèces visées	Exemple de mesures associées
Maintenir les milieux ouverts	Ensemble des oiseaux (sauf Pic noir)	Maintien des ressources herbacées par le pâturage, arrêt de l'embroussaillage par l'élimination mécanique ou manuelle, restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé
Maintenir les activités agricoles et pastorales		Soutien économique des activités agropastorales, amélioration de la maîtrise foncière
Gérer les milieux forestiers	Engoulevent d'Europe, Pie-Grièche écorcheur, Alouette lulu, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Circaète Jean le Blanc, Pic noir	Maintien des sous-bois par le pâturage, arrêt de l'embroussaillage par l'élimination mécanique ou manuelle, création ou rétablissement de clairières, création de lisières étagées complexes, amélioration des taillis de feuillus par éclaircies, développement de futaies mixtes, gestion des accrus naturels
Favoriser la présence d'une mosaïque d'habitats	Ensemble des oiseaux	Entretien des haies et alignements d'arbres
Mettre en œuvre des mesures spécifiques à certains habitats ou à certaines espèces	Busard cendré, Vautour fauve, Vautour moine	Mise en défens temporaire des zones humides, création de placettes d'alimentation des rapaces nécrophages
Améliorer les connaissances sur certains habitats et espèces	Crave à bec rouge, Engoulevent d'Europe, Cédicnème criard, Bruant ortolan, Pipit rousseline, Alouette lulu, Pie-Grièche écorcheur, Fauvette pitchou	Amélioration des connaissances des oiseaux, définition des engagements relatifs à la charte Natura 2000 et des terrains susceptibles d'en bénéficier

Pour en savoir plus :

Contact structure animatrice :

CPIE des Causses Méridionaux

Maison de l'Agropastoralisme et de l'Environnement

34 route de Saint-Pierre

34520 LE CAYLAR

04.67.44.75.79.

Référente : Hanna MULLER – agri.env.cpie.causses@gmail.com

Sources d'information :

Site web de la structure animatrice : www.cpie-causses.org

Site Natura 2000 dédié : www.causses-meridionaux.n2000.fr

Site du Ministère de la Transition Ecologique : www.ecologie.gouv.fr

Site de la DREAL Occitanie : www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDTM de l'Hérault : www.herault.gouv.fr